

## PREFET DE LA REUNION

Saint Denis, le 16 novembre 2018

ARRETE N° -- 0 1 1 8

## PORTANT DESIGNATION DES INTERVENANTS DEPARTEMENTAUX DE SECURITE ROUTIERE (IDSR)

## LE PREFET DE LA REUNION Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la décision du Comité Interministériel à la sécurité routière du 7 juillet 2004 de lancer et déployer dans chaque département un nouveau programme de mobilisation pour la sécurité routière ;

Vu la lettre du Délégué Interministériel à la sécurité routière du 23 août 2004 aux préfets, portant sur le lancement du nouveau dispositif pour la politique locale de sécurité routière, fondé sur la mise en œuvre d'opérations structurées de prévention;

Vu la formation des 30 et 31 juillet 2018 suivie par les personnes désignées ci-dessous ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète de St-Benoît, chef de projet sécurité routière,

## ARRETE

<u>Article 1</u> — Les 9 personnes dont les noms suivent sont nommées « Intervenants Départementaux de Sécurité routière (IDSR) » pour l'année 2018. Elles participeront à ce titre à des actions concrètes de prévention et de sensibilisation, proposées par la préfecture dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière sur les enjeux spécifiques du département.

ASSON André

**GENOT Philippe** 

JEAN MARIE Loica

**BUZENOT Marie Françoise** 

**HOAREAU** Gilbert

LAPP THIAPP Anise

DERAND Bénédicte

**IDMONT Georges** 

LIN Patrick

Article 2 – Le présent engagement vaut jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 3 – La sous-préfète de Saint-Benoît, chef de projet sécurité routière et le coordinateur départemental sécurité routière sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

17 JAN 2019

Pour le préfet, la sous-préfète de Saint-Benoît chet de projet sécurité routière

Véronique BEU